

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 399

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bourreaux

Débat, à la télévision, sur la peine de mort.

Film, « L'exécution du traître Ernst S. », de Richard Dindo, d'après l'un des « Reportagen aus der Schweiz » de N. Meienberg, dont j'ai eu l'occasion, ici même, de dire le bien que je pensais. Le film n'est pas inférieur au livre. Non pas « objectif », mais « engagé ». Ne faisant rien pour excuser le coupable — et en ce sens, les critiques qui ont amené le Conseil fédéral à refuser la prime de qualité sont injustes et injustifiées. Ne faisant rien non plus pour grandir les faits, ou noircir les juges — et en ce sens... etc. Toutefois mettant en lumière trois choses :

— que l'accusé, orphelin de mère, a connu une enfance misérable et une jeunesse difficile, en partie du fait que les mesures pour venir en aide aux plus défavorisés pendant la crise des années trente étaient bien insuffisantes;

— que le sentiment populaire, dans le cas particulier et pour autant qu'il est possible d'en juger à trente-cinq ans de distance, fut plutôt favorable au condamné;

— que si S. fut condamné à mort, pour avoir notamment livré à l'Allemagne quatre grenades anti-char, d'autres livrèrent des armes par milliers avec la bénédiction du Conseil fédéral...

Mais revenons à la peine de mort et au débat à la TV !

Parmi d'autres arguments, l'un des partisans, le R.P. Brückberger disait notamment ceci : « Quant à moi, je préférerais être mis à mort plutôt que de passer des années en prison ». Fort bien, mon Révérend, c'est votre droit le plus strict. Mais indépendamment du fait que l'introduction ou la réintroduction ou le maintien de la peine de mort ne va pas faire disparaître la prison, qui va procéder à votre exécution ? Pour ma part, je me récus. Choisira-t-on un « volontaire » ? Mettra-t-on le poste au concours ? Voilà qui m'intéresse !

Et voilà qui m'intéresse aussi, et qui n'est qu'à demi expliqué, dans le cas de l'exécution de S. : qui a tiré ? qui a fait partie du peloton d'exécution ? Les hommes de sa batterie. Tous ? Etaient-ils tous « volontaires » ? Ou tout au moins d'accord tacitement ? Cela ne paraît pas probable. Selon quels critères a-t-on choisi ? Que se serait-il passé si l'un ou l'autre avait refusé ? Que s'est-il peut-être passé ? L'aurait-on, l'a-t-on traduit devant un tribunal militaire pour refus d'obéissance ?

Il apparaît ici qu'on se préoccupe beaucoup des assassins (des criminels) — et je m'en réjouis !... Parfois tout de même un peu des victimes, ou des éventuelles victimes à venir — et ce n'est que justice ! Mais jamais du bourreau. Comme si l'on disait : « Je ne veux pas le savoir ! ».

Voyez-vous, mon Père, tout pétri de charité chrétienne que vous êtes sans doute, vous n'en tombez pas moins dans l'égoïsme : vos préférences, en l'occurrence, je me demande si le bon Dieu y aura égard jusqu'à consentir de voir l'un de ses enfants exercer le métier de bourreau...

Vous me direz que celui de geôlier ne vaut pas tellement mieux : encore un coup, pour paraphraser Hugo, dressez un gibet, vous ne fermez pas une prison !

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Plus d'objectivité

L'attitude de la presse suisse à l'égard du Moyen-Orient : c'était le thème d'un exposé présenté l'autre jour à Berne, dans le cadre de la société arabo-suisse, par le journaliste Ahmed Huber. Selon le compte rendu paru dans la « TW », le conférencier a pu relever qu'un autre ton est apparu à travers les journaux helvétiques sur ce sujet, et ceci dès l'automne 1973 : les informations sont plus nombreuses et mieux documentées; le monde arabe est pris plus au sérieux que

précédemment... Des yeux se sont-ils dessillés alors que de nouveaux marchés se profilaient à l'horizon ?

— Les informations concernant « Tat » (voir aussi DP 397) se multiplient. Selon Jürg Frischknecht, dans « Basler Zeitung », « Tat » sera le premier quotidien (se souvient-on des velléités de la nouvelle « TLM » à engager le processus ?) à paraître sur un format correspondant à la moitié du format normal. Il y aura 4300 points de vente dont toutes les succursales de Migros et de Migrol. Une grosse campagne de lancement sera entreprise en fin de mois. La couleur de la publication ? L'orange Migros si l'on ose s'exprimer ainsi.

— Toujours plus de journaux découvrent qu'il est avantageux de publier des tirages à part de certaines séries d'articles (les lecteurs n'ont plus la patience des lectrices de feuillets de l'ancien temps qui les découpaient et cousaient les éditions successives pour en faire un petit livre qui circulait dans la famille à l'époque où les livres étaient un luxe). C'est ainsi que la « Schweizerische Handelszeitung » publie en brochure une première série de portraits de personnalités connues de notre économie. Cela nous vaut un cahier de 120 pages commençant avec le portrait de M. Fritz Halm, président de l'Union centrale des associations patronales suisses (le patron des patrons suisses ?) et se terminant par le portrait de M. Arthur Furer (Nestlé). Trente-neuf textes qui seront probablement suivis d'un deuxième cahier car la série continue dans l'hebdomadaire. Piquons quelques noms dans la liste : les syndicalistes Canonica et Jucker, les Romands Roger Desponds (CFF) et Raymond Racine (Publicitas) et une femme, la seule, Mme Margrit Bohren-Hoerni, directrice du Volksdienst, une chaîne de cantines et restaurants comparable à celle du Département social romand. Ces portraits ne sont pas ceux de membres des « deux cents familles », mais ils présentent malgré tout des personnes exerçant une grande influence sur notre vie économique.